

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 24 FEVRIER 2026 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt-six, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 09 février 2026, s'est réuni au pôle culturel XXème à Savines-le-lac, en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, Présidente.

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN

Présents : MAXIMIN Christine, ROUX Noëlle, DURAND Christian, BERTRAND Gina, ARNAUD Jérôme, ZAPATERIA Béatrice, PEYRON Michel, GANDOIS Jean-Pierre, TETENOIRE Michèle, EYMEOD Chantal, PARPILLON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, BLANCHET Ouria, BERNARD-BRUNEL Franck, RYCKEBUSCH-LOZZA Marie-Claude, PELISSIER Robert, VOLLAIRE Pierre, BOSQ Gustave, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, BACHENET Claude, MAILLARD Laurent, (arrivé à 18h14), ROUX Chantal, RAIZER Bernard, BERENGUEL Victor.

Absents excusés :

BARRAL Jean-Marie donne pouvoir à ROUX Noëlle, SILVE Wiebke donne pouvoir à EYMEOD Chantal, MARROU Jehanne donne pouvoir à RYCKEBUSCH LOZZA Marie-Claude, DIDER Alexandre donne pouvoir AUDIER Marc, METTAVANT Colette donne pouvoir à BERENGUEL Victor, GOURLAIN Mireille, RIFFAUD Jean-Louis.

Absent : SCARAFAGIO Stéphane.

RAPPORT N°2026/81 : SMICTOM - Modalités de vente et de don de compost
Remplace la délibération 2022/132 du 16 mai 2022

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de la régie SMICTOM Serre-Ponçon en date du 16 février 2026 ;

Depuis avril 2025, la régie SMICTOM Serre-Ponçon traite en gestion directe les déchets verts du territoire de la CCSP et ses déchets alimentaires sur son Unité de Production de Compost.

Afin de satisfaire les communes, les administrés et les professionnels, la Régie SMICTOM Serre-Ponçon propose les tarifs suivants :

- Compost issu uniquement de déchets verts : 10 €/tonne
- Compost issu de déchets verts et déchets alimentaires : 15 €/tonne

Afin de favoriser le « zéro phyto » au niveau des services des espaces verts communaux, la régie SMICTOM Serre-Ponçon, propose d'offrir une quantité de compost en fonction de la population INSEE (de l'année en cours) 10 litres ou 5 kg par habitant. En cas de besoin supplémentaire, elles seront facturées au même titre que les administrés.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE :**

- **DE FACTURER** la vente du compost aux tarifs indiqués ci-dessus ;
- **D'INSCRIRE** au budget les recettes obtenues.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.



La Présidente,

Chantal EYMEOD